

Actualité jurisprudentielle en matière de marchés de travaux privés, contrats réglementés (CMI, VEFA), responsabilité et assurance des constructeurs : juin 2021 - mai 2022



15. DROIT IMMOBILIER



RÉF : UM22-10

DATE : 17 juin 2022

DURÉE : 6h

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :

Pratique régulière ou ancienne du contentieux construction
Pratiquants et spécialistes

HORAIRES :

09:30 > 12:30

14:00 > 17:00

TARIF : 300€

NIVEAU :

FORMATEUR :

Me Jean ROBICHON

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Actualisation et consolidation des connaissances

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Exposé | <input type="checkbox"/> Démonstration / exercices |
| <input checked="" type="checkbox"/> Questionnement / débat | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Mise en situation | |

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- | | |
|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Power Point | <input type="checkbox"/> Jeux |
| <input checked="" type="checkbox"/> Revue de Jurisprudence | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Textes | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Vidéo | |

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ?
Définissez un seuil de réussite.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Quiz ou QCM | <input checked="" type="checkbox"/> Autre...A travers les questions posées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Restitution | |

Actualité jurisprudentielle en matière de marchés de travaux privés, contrats réglementés (CMI, VEFA), responsabilité et assurance des constructeurs : juin 2021 - mai 2022



15. DROIT IMMOBILIER



RÉF : UM22-10

DATE : 17 juin 2022

DURÉE : 6h

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :

Pratique régulière ou ancienne
du contentieux construction
Pratiquants et spécialistes

HORAIRES :

09:30 > 12:30

14:00 > 17:00

TARIF : 300€

NIVEAU :

FORMATEUR :

Me Jean ROBICHON

Toute inscription devra être envoyée
une semaine au moins avant la date de
la session et ne sera prise en compte
qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun
remboursement en cas de désistement
inférieur à 7 jours

DESCRIPTION / CONTENU

Actualiser ses connaissances en responsabilité des constructeurs et l'assurance construction par l'analyse des dernières jurisprudences.

Consolider ses savoirs.

Acquérir les principaux réflexes en matière de conseil et de contentieux.

Contenu : Présentation de 80 décisions de justice rendues en 2021-2022.